

Les mesures du Plan de soutien au secteur du Tourisme Restauration, Hôtellerie, Traiteurs...



**PLAN DE
SOUTIEN**
AUX ENTREPRISES
DU TOURISME

GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

bpi**france**

BANQUE des
TERRITOIRES

RÉGIONS
DE FRANCE

Qu'est-ce que le Plan Relance Tourisme ?

Pour soutenir les acteurs de la filière Tourisme, Bpifrance et la Banque des Territoires, en collaboration avec les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics, et les Régions de France ont développé une plateforme pour permettre à chaque entreprise d'identifier les différentes aides dont elle peut bénéficier. En fonction des différents critères (secteur d'activité, taille, région etc.), l'entreprise est redirigée vers les plateformes d'aides existantes et peut ainsi formuler ses demandes. [Un communiqué de presse du Gouvernement du 10 juin 2020](#) précise les activités concernées par ces aides.

Quel est l'objectif de ce plan ?

Avec un poids dans le PIB de près de 9 % et près de 2 millions d'emplois directs et indirects, le tourisme est une filière essentielle et représente l'un des premiers secteurs de l'économie française.

Ce plan a pour ambition de toucher près de 9 000 acteurs du secteur

- 7 500 pour Bpifrance
- 1 500 pour la Banque des Territoires

L'intervention de Bpifrance, d'une part, et de la Banque des Territoires, d'autre part, est fondée sur un principe de complémentarité de l'action des deux entités, au regard de leurs mandats respectifs et de leurs relations historiques avec chacun des acteurs de la filière.

La Banque des Territoires intervient en fonds propres et en dette à long terme additionnelle à la fois dans les projets immobiliers et d'infrastructures (SEM, SEMI, foncières dédiées) mais aussi, au cas par cas, au capital des sociétés de la filière, y compris exploitantes, ayant un fort caractère territorial et / ou public.

Bienvenue sur le site du Plan Relance Tourisme

Remplissez ces informations et vérifiez votre éligibilité aux aides qui vous concernent :

Quel est votre secteur d'activité ?

Hôtellerie

Restauration

Événementiel

Cafés

Sport

Culture

Tourisme

Activités annexes

Quelle est la typologie de votre entreprise ?

Micro-entreprise (sans salariés)

TPE dont micro-entreprise (moins de 10 salariés)

PME classique (10 à 250 salariés)

PME de type entreprises publiques locales (SEM, SPL et SEMOP)

ETI (250 à 5 000 salariés)

Grande Entreprise (+ 5 000 salariés)

Association (ayant une activité commerciale)

Collectivités territoriales

Votre structure a été immatriculée ... ?

Avant le 1er janvier 2019

Après le 1er janvier 2019

Votre région

Veillez choisir une région

Valider

L'offre Financement

Bpifrance



Financement

Prêt Tourisme

QUOI ?

- Le Prêt **Tourisme** s'adresse aux **TPE, PME, ETI** exerçant dans le secteur du Tourisme, rencontrant un besoin de trésorerie lié à la situation conjoncturelle actuelle, permettant ainsi de résoudre des tensions de trésorerie passagères (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
- Le Prêt **Tourisme** favorise également le renouvellement de l'offre du secteur en finançant les dépenses nécessaires au développement de l'activité (notamment dans une démarche de développement durable) et la transmission via rachat de titres ou de fonds de commerce.
- Il est réalisé en partenariat avec la Banque des Territoires



- **Montant :**
 - **Prêt Tourisme de 50.000 € à 2.000.000 €**
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.
- **2 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.
- Taux fixe.
- Le Prêt **Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime *de minimis*

POUR QUI ?

- TPE, PME, ETI selon définition européenne
- Possédant 24 mois de bilan minimum.

Jusqu'à fin Mai 2021

Le Prêt Rebond régional

QUOI ?

Le Prêt est destiné à renforcer la trésorerie des entreprises rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire.

Montant :

- **10 K€ à 300 K€**
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi propres de l'entreprise**.
- Durée : **7 ans**, dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois.

POUR QUI ?

- TPE, PME selon la définition européenne.
- Possédant 12 mois de bilan minimum.

- **Tous secteurs d'activité, sauf exclusions** : les entreprises individuelles, les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€ et les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne.

COMMENT ?

Son assiette est constituée prioritairement par :

- Les besoins de trésorerie ponctuels et L'augmentation du BFR générée par la conjoncture.
- **Taux fixe bonifié** Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à la règle *de minimis*
- Sans sûretés

L'offre d'accompagnement



ACCOMPAGNEMENT



Le module 360 rebond Tourisme

- Vous voulez revoir votre stratégie à la lumière des bouleversements et remobiliser vos équipes ?
- Le module d'entrée 360 Rebond Tourisme, opéré par le binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un des consultants indépendants du vivier Bpifrance, vous permet de traquer les opportunités et reclarifier votre projet d'entreprise.
- Pour qui ? Pour les PME clientes ou non clientes Bpifrance, à l'exclusion des entreprises en difficulté.

<https://rebond-tourisme.bpifrance.fr/#/home>

15 heures d'E-Formation Rebond

- Pour apporter des clefs pour redémarrer et rebondir en 5 modules (3 heures minimum par module) :
 - Adaptez votre stratégie aux évolutions du marché
 - Sécurisez et adaptez votre modèle financier
 - Sécurisez vos opérations en phase de rebond
 - Ventes et Marketing : 5 axes clés pour s'adapter rapidement en période de crise
 - Adaptez l'organisation et le mode de management

www.bpifrance-universite.fr/formation/preparez-et-activer-votre-rebond

Accompagner la transition énergétique

Le diagnostic éco-flux



Le Diag Eco-Flux s'adresse aux dirigeants qui souhaitent **réaliser des économies** et **engager leur entreprise dans une relance économique respectueuse de l'environnement**. Ce programme s'inscrit dans le **Plan Climat** lancé par Bpifrance



Le Prêt Vert

Développé en partenariat avec l'ADEME, ce Prêt Vert a pour objectif **d'encourager les TPE et les PME à engager des projets de transition écologique et énergétique** faisant suite à une aide de l'ADEME ou à un Diag Eco Flux.

- **Montant** : de 10 000 € à 1 000 000 €
Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.
- **Durée** : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum
- **Taux** : fixe préférentiel grâce à une aide de l'ADEME
- **Frais de dossier**
- **Assurance Emprunteur obligatoire**

L'offre d'investissement

Bpifrance



Investissement

Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST)

QUOI ?

- Solution de financement en **quasi-fonds propres (Obligations Convertibles)** mobilisables dans des délais courts.
- Objectifs :
 - Financement du redéploiement d'entreprises dont les fondamentaux pré-crise sont sains mais qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à la crise Covid-19;
 - Soutien d'entreprises du Tourisme dans leur développement et dans la préparation aux grands défis et transformations qui les attendent (transformation digitale, Transition Ecologique et Energétique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment la clientèle internationale).
- Montant :
 - de **50 K€ à 400 K€**
- Emission des Obligations Convertibles (OC) en 3 tranches, ayant des maturités in fine à **6, 7 et 8 ans** respectivement, afin d'étaler la sortie
- Rémunération des OC décomposée entre des intérêts annuels et une Prime de Non-Conversion



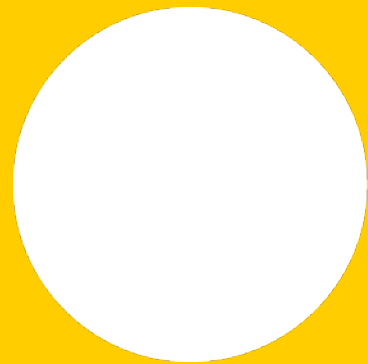
FONDS PROPRES : Fonds France Investissement Tourisme 2 (FIT 2)

QUOI ?

- Le **FIT2** vise le financement du redéploiement des entreprises du tourisme qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à l'impact de la crise sanitaire Covid-19 mais dont les fondamentaux restent pérennes sur le long terme.
- Objectifs :
 - Accompagnement des **PME et petites ETI**, en leur offrant une solution de financement en **fonds propres et quasi-fonds propres** mobilisables dans des délais courts.
 - **Financer le redéploiement d'entreprises dont les fondamentaux pré-crise sont sains** mais qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à la crise Covid-19.
 - **Soutenir les défis et les exploitants du Tourisme** dans leur développement et dans la préparation aux grands transformations qui les attendent : transformation digitale, Transition Ecologique et Energétique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment clientèle internationale.
 - **Participer à la consolidation** du secteur.

COMMENT ?

- Tickets d'investissement généralement compris entre **400 K€ et 7 000 K€**, selon les besoins et la structuration de l'opération.
- Investissement **minoritaire en fonds propres et/ ou en quasi-fonds propres**.
- **Co-investissement et cofinancement** au cas par cas.
- Mise en place de diverses mesures d'**accompagnements au cas par cas**.
- **Participation à la gouvernance** au cas par cas.



**SERVIR
L'AVENIR**

